

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 16 Mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	9	6

DATE DE LA CONVOCATION 06/05/2024

L'an deux mille vingt quatre
et le 16 mai

à 18 heures 00 les membres du Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Frédérique BARNOUD, Vice - Présidente.

Présents : BARNOUD Frédérique, BADOIL René, RULLIAT Nathalie, BAZIN Elisabeth, Christian RULLIAT

Absents excusés : BLUM Virginie (pouvoir donné à Frédérique BARNOUD), DURAND Pierre JOANNIN Marie, Agnès NELIAS,

Secrétaire : Nathalie RULLIAT

D2024-07 Objet : Activation du plan canicule du 1^{er} juin au 15 septembre 2024

Les périodes de fortes chaleurs constituent un grave danger pour les personnes les plus vulnérables.

Un registre nominatif a été établi à cet effet afin de guider l'action des services sanitaires et sociaux en faveur des personnes fragiles et isolées à domicile, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et de la famille.

Ce registre est ouvert en mairie, sur lequel les personnes suivantes peuvent s'inscrire :

- 65 ans et plus
- 60 ans et êtes inapte au travail
- Personne adulte handicapée.

En cas de chaleur extrême et de nécessité de déclencher le dispositif d'assistance aux personnes, les données sont communiquées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en veillant au respect de la confidentialité des données et de leur utilisation.

Pour les personnes souhaitant s'inscrire sur ce registre, il suffit :

- De se présenter en mairie aux heures d'ouverture habituelles,
- De remplir un coupon descriptif.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'activer ce dispositif de la façon suivante :

- Courrier à la population de plus de 70 ans qui ont participé l'année précédente au dispositif
- Insertion sur le site internet de la commune d'YZERON et la page Facebook.
- Affichage au kiosque et à l'accueil de la mairie,
- Information au Conseil municipal.

A la suite de l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE d'activer le plan canicule du 1^{er} juin au 15 septembre 2024.

Fait et délibéré le 21 mai 2024
La Présidente du CCAS,
Agnès NELIAS

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le :

- 4 JUIN 2024

Publication ou notification du :

- 4 JUIN 2024

Publication site internet le :

- 4 JUIN 2024

Affichage de la liste des délibérations le :

18 MAI 2024

